

PRESTATIONS	TARIFS T.T.C
TAUX HORAIRE MAIN-D'ŒUVRE ATELIER ET DOMICILE	
GROS ET PETIT ELECTROMENAGER	56 €
TV/ VIDEO / HIFI / MULTIMEDIA	
ANTENNE	
DEPLACEMENT DOMICILE ALLER / RETOUR (Hors Main-d'œuvre)	
DE 0 à 5 KM	20 €
DE 6 à 13 KM	25 €
DE 14 à 25 KM	30 €
AU DELA DE 25 KM	1€ X KM supplémentaire
Réglage parabole (45min de Main d'Œuvre + 1 déplacement + Pointage)(Prix Moyen)	87 €
Réglage simple en atelier (TV et décodeur)	10 €
Prise en charge administrative, Ingrédients et Petites Fournitures	5 €
Prise en charge dépôt atelier petit électroménager et radio (facturation lors du dépôt de l'appareil)	20 €
Prise en charge dépôt atelier GEM, TV, Hifi, M.ondes, Centrale Vapeur (facturation lors du dépôt)	30 €
Prise en charge unité centrale, ordinateur portable, bureautique (facturation lors du dépôt)	30 €
Prise en charge caméscope, appareil photo numérique (facturation lors du dépôt) appareil nécessitant l'envoi en station technique (port A/R+forfait devis atelier agréé)	80 €
Devis Atelier	Montant de la prise en charge
Devis à DOMICILE	Déplacement & temps passé

*-> Pour toute réparation sous garantie, le justificatif de l'achat sera exigé lors du dépôt de l'appareil .

*-> Chaque facture se verra appliquer un forfait incluant les coûts administratifs des petites fournitures et les ingrédients nécessaires à la bonne réalisation d'une intervention.

*->Un forfait Test Pointage sera facturé à chaque intervention d'antenne nécessitant l'utilisation du mesureur de champ avec écran.

*-> Nos factures sont payables au comptant. Toutes réclamations concernant celles-ci ou le travail effectué, devront se faire dans les 48H , suivant l'intervention.

*-> Facturation Main-d'œuvre par 1/4Heure, Tout 1/4 Heure commencé est dû en totalité.

*->Suite à une intervention à domicile et en cas de retour en atelier de l'appareil 2 déplacements seront facturés dans le cas d'une pièce à commander, le deuxième déplacement sera facturé à 50 %.

*-> Aux tarifs ci-dessus, s'ajouteront les pièces détachées, les frais de retour en Stations Techniques Agréées nécessaires à la réparation conforme de l'appareil.

*->Nos interventions sont garanties 3 mois dans le cadre d'une utilisation normale, pour toute panne de même nature.

*-> Le matériel neuf emporté, en cas de panne pendant la durée de garantie, devra nous être retourné par le client (hors gros électroménager).

DEVIS

*-> Tous nos devis sont payants et encaissés à la prise en charge du matériel

*-> En Hors Garantie, en cas de réparation égale ou supérieure à 150 € TTC, un devis sera systématiquement établi conformément à la réglementation en vigueur.

***->Montant minimum de Frais de prise en charge et vérification 10 € NON DEDUCTIBLE**

*->En cas de non-réparation suite à un devis, le montant de la prise en charge de celui-ci pourra être en partie déduit sur l'achat en magasin d'un matériel neuf similaire dans un délai de 1 mois.

*->Pour le cas des devis concernant le matériel informatique ou des appareils ayant nécessité le retour en atelier agréé Fabricant et en cas de non réparation suite à un devis, seuls 50 % du montant de la prise en charge de celui-ci pourront être déduits sur l'achat en magasin d'un matériel neuf similaire dans un délai de 1 mois.